



**Comment reconstruire  
de nouveaux liens familiaux**



## Contact :

46, avenue du Peuple Belge  
59800 Lille

Téléphone : 03.20.51.38.19

Portable : 06.79.25.40.12

Fax : 03.20.51.93.54

E-mail : [mediation-familiale@epdsae.fr](mailto:mediation-familiale@epdsae.fr)



Service Educatif de Protection, d'Investigation  
et d'Accompagnement (SEPIA)

46, avenue du Peuple Belge - 59800 Lille

IPNS / Septembre 2010

Réalisation : Direction de la communication  
de l'EPDSAE

# L'espace de médiation familiale







# La médiation familiale



*Il arrive que les membres d'une famille soient en conflit, en rupture de lien...  
Les enfants comme les parents peuvent en souffrir.*



## ○ Qu'est ce que c'est ?

- > Un travail qui se fait par des **entretiens confidentiels**.
- > Les personnes **cherchent leurs propres solutions** à partir des besoins et des droits de chacun en **respectant l'intérêt des adultes et des enfants**.



## ○ Dans quel but ?

- > **Retrouver un équilibre de vie** : les désirs, les besoins et les droits de chacun dans la famille,
- > Laisser les enfants **en dehors du conflit**,
- > **Préserver leurs intérêts** : scolarité, loisirs, bien-être...

## Pour qui ?

- > **Un couple** qui se sépare,
- > **Des parents séparés** qui souhaitent organiser leur façon de vivre avec leurs enfants,
- > **Des grands-parents** qui désirent maintenir un lien avec leurs petits-enfants,
- > **Des frères et soeurs** qui veulent reprendre contact.

## Avec qui ?

- > Un professionnel formé à la **médiation familiale**,
- > **Un tiers impartial** et indépendant qui respecte un code de déontologie,
- > **Le médiateur** familial a pour rôle d'écouter et de favoriser la communication dans un climat de confiance et de respect mutuel.

## Comment ?

Soutenu par le médiateur familial les personnes peuvent,

- > **S'exprimer**, proposer des idées, une solution, des accords,
- > **S'entendre** sur le partage des responsabilités parentales,
- > **Retrouver les moyens** de s'écouter, de se parler, de communiquer,
- > **Mieux vivre** les relations avec l'autre parent malgré la séparation, les événements douloureux.



## Le processus de médiation

- 1 | *Lors du 1er entretien, le médiateur familial informe des conditions du déroulement de la médiation.*
- 2 | *Chacun va pouvoir exprimer ses difficultés.*
- 3 | *Les entretiens suivants permettront d'évoquer les sujets que chacun souhaite aborder.*
- 4 | *La médiation familiale peut alors aboutir au rétablissement de la communication, à un projet d'entente écrit.*